

Recherches sociographiques



Les structures d'animation et de consultation aux Îles-de-la-Madeleine

Pierre-A. Bélanger

Volume 11, Number 3, 1970

Les Îles-de-la-Madeleine

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055506ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055506ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bélanger, P.-A. (1970). Les structures d'animation et de consultation aux Îles-de-la-Madeleine. *Recherches sociographiques*, 11(3), 327–365. <https://doi.org/10.7202/055506ar>

Article abstract

Les Madelinots, au cours des deux dernières décennies, se sont préoccupés du développement économique de leurs îles. Ainsi le Centre social, la Chambre de commerce des Îles et le Conseil de comté ont fait des pressions à plusieurs reprises pour que soit amélioré le service de transport reliant les Îles au continent; le Centre social présenta un mémoire pour le développement du tourisme en 1957; la Chambre de commerce se préoccupa du développement économique en 1963. / Mais jamais ces pressions et ces recommandations ne reposèrent sur une étude systématique des possibilités et des besoins du milieu. Il s'agissait le plus souvent de solutions proposées par quelques leaders aux problèmes perçus dans le milieu.

La mise sur pied du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.) amena l'établissement de « règles du jeu » nouvelles par rapport au développement. En effet, l'expérience-pilote d'aménagement du territoire et de développement régional supposait l'élaboration d'un plan, en collaboration avec la population, et la mise en application de celui-ci en instaurant un dialogue formalisé entre les représentants de la population et les administrateurs gouvernementaux.

Ce sont les organismes d'animation et de consultation mis en place par le B.A.E.Q. et la structure de consultation qui les a remplacés que nous allons étudier ici. Il s'agit en somme de décrire les cadres que l'on a imposés aux gens afin qu'ils se préoccupent plus systématiquement du développement en même temps que l'utilisation qui en a été faite. Nous allons d'abord voir de quelle façon, par l'intermédiaire du Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (C.R.E.E.G.I.M.), les Madelinots ont été amenés à participer à l'expérience-pilote d'aménagement du territoire. Nous présenterons ensuite les comités locaux et le comité de zone du B.A.E.Q. et le Conseil de développement du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Notre étude des organismes de participation et de consultation opère sur quatre variables principales: le rôle, la structure, les caractéristiques des membres et le champ fonctionnel de l'organisme. L'analyse des objectifs, du cadre opératoire, des personnes impliquées et des actions entreprises par ces organismes n'est cependant pas suffisante. Aussi devons-nous considérer chacune de ces réalités dans ses aspects plus généraux, tant en elle-même que par rapport à son environnement. Ceci nous permettra, en conclusion, de procéder à une évaluation globale des structures d'animation et de consultation.

LES STRUCTURES D'ANIMATION ET DE CONSULTATION AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les Madelinots, au cours des deux dernières décennies, se sont préoccupés du développement économique de leurs îles. Ainsi le Centre social, la Chambre de commerce des Îles et le Conseil de comté ont fait des pressions à plusieurs reprises pour que soit amélioré le service de transport reliant les Îles au continent; le Centre social présenta un mémoire pour le développement du tourisme en 1957; la Chambre de commerce se préoccupa du développement économique en 1963.¹ Mais jamais ces pressions et ces recommandations ne reposèrent sur une étude systématique des possibilités et des besoins du milieu. Il s'agissait le plus souvent de solutions proposées par quelques leaders aux problèmes perçus dans le milieu.

La mise sur pied du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.) amena l'établissement de « règles du jeu » nouvelles par rapport au développement. En effet, l'expérience-pilote d'aménagement du territoire et de développement régional supposait l'élaboration d'un plan, en collaboration avec la population, et la mise en application de celui-ci en instaurant un dialogue formalisé entre les représentants de la population et les administrateurs gouvernementaux.

Ce sont les organismes d'animation et de consultation mis en place par le B.A.E.Q. et la structure de consultation qui les a remplacés que nous allons étudier ici. Il s'agit en somme de décrire les cadres que l'on a imposés aux gens afin qu'ils se préoccupent plus systématiquement du développement en même temps que l'utilisation qui en a été faite.

Nous allons d'abord voir de quelle façon, par l'intermédiaire du Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (C.R.E.E.G.I.M.), les Madelinots ont été amenés à participer à l'expérience-pilote d'aménagement du territoire. Nous présenterons ensuite les comités locaux et le comité de zone du B.A.E.Q. et le Conseil de développement du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Notre étude des organismes de participation et de consultation opère sur quatre variables principales: le rôle, la structure, les caractéristiques des

¹ P.-A. BEAUCHESNE, *Projet de développement économique pour les Îles-de-la-Madeleine*, Cap-aux-Meules, Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine, 1963.

membres et le champ fonctionnel de l'organisme. L'analyse des objectifs, du cadre opératoire, des personnes impliquées et des actions entreprises par ces organismes n'est cependant pas suffisante. Aussi devons-nous considérer chacune de ces réalités dans ses aspects plus généraux, tant en elle-même que par rapport à son environnement. Ceci nous permettra, en conclusion, de procéder à une évaluation globale des structures d'animation et de consultation.

I. C.R.E.E.G.I.M. ET B.A.E.Q.

Au cours de la campagne électorale fédérale de 1962, Maurice Sauvé, candidat libéral des Îles-de-la-Madeleine et futur Ministre des forêts et du développement rural, promet à ses électeurs des réalisations dans le cadre de la loi ARDA. Ces promesses ont longtemps créé des équivoques dans l'esprit de bon nombre de Madelinots, qui s'attendaient à des réalisations immédiates conformes aux promesses électorales du nouveau député fédéral.

Comme nous l'avons vu en introduction,¹ il a été décidé par certains hauts fonctionnaires et des leaders de la région de profiter de la loi ARDA pour faire une expérience-pilote d'aménagement du territoire et du développement régional. C'est dans ce contexte que furent créés successivement le Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (C.R.E.E.G.I.M.) et le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.).

Le C.R.E.E.G.I.M. ne fut fondé que pour permettre l'existence du B.A.E.Q. et inclure le territoire qu'il représentait dans l'expérience d'aménagement. Comme le montre Bourassa,² le plan conjoint ARDA détermine les modalités de son existence et de son action. Guy Coulombe, au premier congrès du C.R.E.E.G.I.M., décrit ainsi ses objectifs:

« Le C.R.E.E.G.I.M. acceptait de participer à une longue et sérieuse analyse de la situation actuelle. Il acceptait de chercher à évaluer les potentialités réelles de la région. Il acceptait de mettre sur pied des mécanismes qui permettraient à la population en général d'exprimer son avis. »³

Selon Bourassa,⁴ le C.R.E.E.G.I.M. a été fondé par une minorité de leaders. Il devait « unir les forces économiques de la région » et la représenter à l'extérieur.⁵ Ce semble avoir été aussi le cas des Îles.

¹ Voir l'article de Gabriel GAGNON.

² Guy BOURASSA, *La mise en place de nouvelles structures*, Mont-Joli, B.A.E.Q., 1966, Annexe technique au plan, pp. 22-23.

³ Guy COULOMBE, *Où allons-nous?* Conférence prononcée au premier congrès annuel du C.R.E.E.G.I.M., à Gaspé, les 29 et 30 août 1964, p. 4.

⁴ Guy BOURASSA, *op. cit.*, pp. 22sq.

⁵ Article 4 de la charte du C.R.E.E.G.I.M.

Le député provincial, après son élection en 1962, fit des pressions pour qu'une enquête rapide soit faite aux Îles par le Conseil d'orientation économique du Québec afin de trouver des mesures permettant de les développer économiquement. Selon son interprétation, c'est à la suite de ces pressions qu'il fut décidé d'intégrer les Îles-de-la-Madeleine au territoire-pilote. Cette décision n'était pas satisfaisante pour lui parce qu'elle retardait l'adoption des mesures considérées comme essentielles et urgentes. Bien que peu efficace dans l'immédiat, il l'accepta comme un pis-aller.

Un délégué industriel du Ministère de l'industrie et du commerce appela une personne aux Îles pour lui dire qu'on intégrait celles-ci à la Gaspésie dans le C.R.E.E.G.I.M. Il demanda à cette personne, qui n'occupait aucun poste précis de leadership à ce moment, de choisir des gens représentatifs et de les amener à la réunion de fondation du C.R.E.E.G.I.M. à Gaspé.

Des six « délégués » choisis en 1963, il n'en restait plus que deux en 1965; la personne qui les avait choisis fut nommée au Conseil d'administration du B.A.E.Q. et le gérant de la Coopérative centrale des pêcheurs se vit nommé vice-président pour les Îles au C.R.E.E.G.I.M. Deux autres délégués n'ont jamais plus participé au C.R.E.E.G.I.M. ou aux structures d'animation et de consultation mises en place par le B.A.E.Q.

Bien que les représentants au C.R.E.E.G.I.M. ne semblent jamais avoir été délégués de façon démocratique,¹ on retrouve une représentation des principaux secteurs en 1965: la pêche a quatre représentants (un délégué des coopératives de production, un de l'Association des pêcheurs côtiers, un de l'entreprise privée et un technicien en pêche); les agriculteurs, la Chambre de commerce et le Conseil de comté ont chacun un délégué. Si l'on considère la municipalité d'origine de ces gens, on constate que la représentation géographique est relativement bonne: Havre-aux-Maisons, un délégué; Cap-aux-Meules, deux; Fatima, un; Étang-du-Nord, un; Havre-Aubert, deux; les municipalités de Bassin, Grande-Entrée, Grosse-Île et Île d'Entrée ne sont pas représentées.

II. LES COMITÉS LOCAUX

Le premier niveau de consultation et d'animation choisi par le B.A.E.Q. a été le niveau local. Le but fondamental était de faire cerner par les membres des comités les problèmes économiques de leurs municipalités et leurs incidences sociales et politiques jusqu'au niveau de la zone et de la région.

Pour arriver à cette fin, le travail devait suivre quatre étapes: le questionnaire-inventaire, les discussions en sous-comités sectoriels, l'éla-

¹ On lit dans *Le Madelinot* de novembre 1965 (I, 7: 4): « même le secrétaire du C.R.E.E.G.I.M. ne peut donner la liste des membres en règle de l'organisation aux Îles ».

boration d'une tranche locale du plan de développement et la discussion des rapports des sous-comités de la zone. Il fallait ultimement impliquer chacune des municipalités dans le développement de la région et faire prendre conscience aux habitants de leurs ressources, des conditions pré-requises à leur développement et des choix qu'ils pouvaient faire.

L'animateur professionnel chargé de structurer les comités locaux devait faire convoquer une assemblée publique par le curé de la paroisse, après avoir rencontré les notables: curé, maire, professionnels, présidents et/ou gérants des différents organismes. Son premier rôle était de détecter un animateur parmi ceux-ci, c'est-à-dire une personne dynamique, favorable à l'aménagement, âgée de 35 à 45 ans, et dont les intérêts ne pourraient pas « éventuellement constituer un pôle de résistance à des changements nécessaires ». ¹ Il s'agissait, en somme, de trouver quelqu'un du milieu dont on pourrait compléter la formation par des sessions intensives et qui pourrait jouer un rôle de leadership au sein du comité local. Devaient être invités à faire partie du comité, les notables, des représentants des groupes occupationnels de la municipalité proportionnellement à leur importance, un instituteur et une institutrice et des représentantes d'associations féminines. Idéalement, le comité local devait se composer des gens ayant une intelligence et une éducation supérieure à la moyenne, favorables à l'aménagement et possédant un certain leadership. On devait éviter, autant que possible, le contrôle du comité par des intérêts politiques ou économiques.

Il faut mentionner que l'hypothèse de départ de la section Animation sociale était de favoriser l'émergence d'un nouveau leadership. Celle-ci fut rapidement abandonnée cependant, faute de temps et de ressources. On opta pour la transformation des leaders traditionnels en leaders d'aménagement.

Aux Îles-de-la-Madeleine, des comités locaux furent créés dans toutes les municipalités et dans l'Île de Pointe-aux-Loups. ² Ils furent tous formés lors d'assemblées publiques convoquées par le curé en chaire, au cours des mois de janvier à mai 1964. ³

Selon un informateur, les gens, aux assemblées publiques, nommaient trois types de représentants en nombre à peu près égal:

— de vieux leaders traditionnels et des patroneux du côté du pouvoir, représentant les centres de décision politique de la municipalité;

¹ Tiré d'un document de travail de la section Animation sociale du B.A.E.Q., daté de novembre 1963.

² Pointe-aux-Loups fait partie de la corporation municipale de Grande-Entrée et de la municipalité scolaire de Havre-aux-Maisons. Au point de vue religieux, elle est une desserte de Grande-Entrée.

³ Havre-Aubert (26 janvier), Bassin (8 avril), Étang-du-Nord (1^{er} mars), Cap-aux-Meules (12 février), Pointe-aux-Loups (9 avril) et Grande-Entrée (5 mai). Il n'y eut un représentant du B.A.E.Q. aux Îles qu'à partir de novembre 1963. Celui-ci était chargé à la fois de l'animation sociale et de la recherche. Ceci explique le retard relatif à former des comités aux Îles.

- les gens les plus dynamiques du parti de l'opposition;
- des gens désignés pour leur valeur, en tant que spécialistes d'un secteur.

Les leaders politiques du parti au pouvoir se sont vite désintéressés de l'entreprise: il n'y avait pas de réalisations immédiates. Ceux de l'opposition y ont vu une façon de se faire valoir ou de se préparer à remplir un rôle dans le milieu. Les représentants du pouvoir municipal par contre semblent y avoir vu un bon moyen de pression.

On peut se demander si les comités locaux étaient représentatifs des Îles, comme le voulait l'idéologie qui a mené à leur formation.

On constate¹ que les « notables » (professionnels et administrateurs) forment le groupe le plus important, près de la moitié des membres, et qu'ils sont représentés dans tous les comités locaux. Toutes les autres professions, à l'exception des agriculteurs, sont sous-représentées, principalement les ouvriers et les manœuvres.

Peut-on en déduire que les comités locaux ne représentent pas vraiment la population? Cette question doit malheureusement rester sans réponse satisfaisante: il faudrait disposer de plus de renseignements sur les membres (l'occupation par secteur, l'allégeance politique, les ressources politiques, etc.). Nous essaierons cependant d'y mieux répondre dans le cas de Bassin, après avoir décrit les activités et le fonctionnement des comités.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, chaque comité local devait franchir quatre étapes dans son travail. Après s'être structuré et avoir été informé par l'animateur professionnel des buts du B.A.E.Q. et de l'aménagement du territoire, un comité local devait procéder à un inventaire des ressources humaines de sa paroisse (mai-juin 1964). Au dire de participants, c'était une tâche longue et fastidieuse. Le questionnaire-inventaire de la main-d'œuvre devait être distribué dans toutes les familles et compilé par le comité local. Seulement trois ou quatre comités des Îles exécutèrent ce travail; les autres le bâclèrent ou ne le firent pas. Certains reprochèrent au B.A.E.Q. de faire exécuter un travail inutile parce que, selon eux, le Bureau ne s'en servirait pas.

Après cet inventaire, les représentants devaient discuter des problèmes de leur paroisse en sous-comités à base professionnelle (pêche, agriculture, etc.) et à base « socio-politico-économique » (affaires municipales, éducation, organisations coopératives, finances et endettement, information et publicité). Le B.A.E.Q. fournissait des guides de discussion aux sous-comités (été-automne 1964).

Ces discussions devaient conduire à la rédaction préliminaire de la tranche locale du plan (mars 1965) qui présenterait un portrait de la

¹ Voir tableau 1.

TABLEAU I

Profession des membres des comités locaux par municipalité, 1965.

PROFESSION	MUNICIPALITÉ							TOTAL		Ensemble des fies (1961) %
	Bassin	Havre- Aubert	Étang- du-Nord	Fatima	Cap-aux- Meules	Havre-aux- Maisons	Pointe- aux-Loups	Grande- Entrée	N	%
Administrateurs.....	3	4	5	6	7	6	1	4	36	30.8
Professionnels et techniciens.....	2	4	2	2	5	3	2	1	21	17.9
Employés de bureau.....	—	—	—	1	—	—	—	—	1	0.9
Vendeurs.....	—	—	—	—	—	1	—	—	1	0.9
Services.....	—	—	—	—	—	—	—	—	0	0.0
Transport et communications.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2	1.7
Bûcherons et mineurs.....	—	—	—	1	—	—	—	—	1	0.9
Agriculteurs.....	1	2	3	3	1	2	—	—	12	10.2
Pêcheurs.....	6	2	3	4	1	4	4	2	26	22.2
Ouvriers et manoeuvres.....	2	1	1	2	—	1	1	5	13	11.1
Non déclaré.....	1	—	—	—	2	—	1	—	4	3.4
TOTAL.....	15	15	14	19	16	17	9	12	117	—
										—

Source: Listes des membres fournies par le représentant du B.A.E.Q. aux fies.

situation actuelle de la localité, l'énoncé de ses problèmes, l'image de ce qu'on voudrait qu'elle devienne et les solutions proposées pour y arriver. L'objectif était de rétablir l'équilibre entre quatre variables comme à l'intérieur de chacune d'elles: les ressources, le territoire, la population et l'organisation socio-économique. Le B.A.E.Q. définissait comme suit cette rédaction préliminaire:

«... La tranche locale doit aborder tous les aspects de notre vie en communauté locale. C'est un effort pour repenser tout notre mode de vie; c'est une réflexion sur nos habitudes et nos comportements en vue de leur amélioration à tous les points de vue. »¹

La dernière étape du travail du comité local était la discussion du rapport des sous-comités du comité de zone (octobre 1965). De cette confrontation entre l'approche locale et celle de la zone devait résulter la tranche locale qui devait servir à la rédaction du plan (février 1966).

Avant de donner quelques commentaires sur les comités locaux, nous allons présenter le cas de Bassin.

Le comité local de Bassin² fut un des derniers à être formé aux Îles, lors d'une assemblée publique, le 8 avril 1964. Au moment de sa fondation il comprenait onze personnes: 5 pêcheurs côtiers, 1 capitaine de chalutier, 1 menuisier, 1 retraité, 1 gérant de Caisse populaire et deux institutrices. Selon Daigle, cette équipe fut inefficace puisque les gens choisis pour devenir des leaders d'aménagement n'obtinrent pas les résultats espérés. Aussi, les animateurs auraient récupéré par la suite cinq leaders traditionnels (deux commerçants, un manufacturier et deux pêcheurs côtiers). Les résultats de l'ensemble de l'expérience ne semblent pas très concluants:

« En fait, un seul individu peut être qualifié comme leader d'aménagement: c'était le (...) président du comité local. Nous avons passé près d'assister à l'émergence d'un nouveau leadership, avec les deux pêcheurs côtiers les plus influents. L'existence éphémère du comité local, le manque d'encadrement et enfin l'insuffisance des tâches à accomplir, expliquent que ceci n'a pas été réalisé. De même l'on comprend que dans de telles conditions, le comité d'aménagement ait échoué à former une opinion publique locale éclairée. »³

Si l'on se fie au travail accompli par le comité local de Bassin, la tâche ne manquait pas vraiment. En effet, le questionnaire-inventaire sur la main-d'œuvre ne fut pas distribué aux familles. Seulement deux des sous-comités formés ont compté un membre en plus du responsable. On fit cependant une tranche locale que l'on remit au comité de zone en février

¹ *La tranche locale d'un plan régional*, Mont-Joli, B.A.E.Q., 1964, p. 6.

² D'après l'étude de Gérard DAIGLE, *Changements socio-culturels dans une communauté de pêcheurs: Bassin*, thèse de maîtrise présentée à l'Université de Montréal, 1966, pp. 190-201.

³ DAIGLE, *op. cit.*, pp. 196-197.

1966, où l'on définissait « les aspirations et les possibilités de la localité ». ¹

En somme, les gens participèrent peu au comité. Il ne faut cependant pas généraliser ces constatations à l'ensemble des Îles. La municipalité de Bassin est considérée comme la plus traditionnelle: les résistances au changement y sont très fortes. Il n'est donc pas surprenant qu'un comité local qui n'a pas vraiment été pris en main alors qu'il avait besoin d'une aide suivie n'ait pas très bien fonctionné. Les idées et la mentalité nouvelles prônées par le B.A.E.Q. ont provoqué la même résistance que d'autres changements déjà proposés par la société globale. Le désir de réalisations immédiates, opposé à la recherche de solutions en profondeur et à long terme, reflète « l'attachement à des modèles de comportements traditionnels ». ²

La participation aux comités locaux semble avoir varié selon les municipalités. Ainsi, à Cap-aux-Meules, le secrétaire, aidé de deux ou trois membres a dû faire « tout l'ouvrage ». Il semble que ce fut aussi le cas de Bassin et Grande-Entrée. Par contre, les comités de Fatima, Havre-aux-Maisons et Havre-Aubert auraient fonctionné plus vite et mieux.

Même si le cas de Bassin ne peut pas être considéré comme exemplaire, certaines conclusions peuvent quand même être généralisées à l'ensemble des Îles. Selon l'affirmation d'un animateur, « il n'y a pas eu vraiment d'animation sociale faite aux Îles ». Le représentant du B.A.E.Q., un économiste, ne connaissait pas les techniques d'animation. Quelqu'un nous a dit: « des gens qui comprennent rien aux problèmes des Îles sont venus nous imposer leurs vues ». La compilation du *Questionnaire sociologique rural* nous indique que 57% des hommes et 80% des femmes ignorent, à l'été 1964, l'existence des comités locaux aux Îles.

Sauf pour ceux qui ont participé activement au comité local et surtout au comité de zone, les structures d'animation mises en place par le B.A.E.Q. ne sont pas connues ou mal connues.

La voie d'approche proposée pour résoudre les problèmes des Madelinots était tellement différente de leur mode de comportement traditionnel (demandes de subsides, multiplication des havres de pêche côtière, etc.) qu'il n'est pas surprenant que ceux-ci se soient pour la plupart désintéressés de participer à l'élaboration d'un plan de développement.

Les comités locaux n'ont pas vraiment fonctionné pour une autre raison: la création du comité de zone a amené les animateurs à concentrer leurs énergies à ce niveau, en délaissant les comités locaux. Le peu de travail qui avait été fait au niveau des municipalités n'était pas suffisant pour qu'il produise des effets.

¹ *Id.*, p. 193.

² *Id.*, p. 218.

III. LE COMITÉ DE ZONE¹

La création du comité de zone correspond à la deuxième étape du travail d'animation et de consultation du B.A.E.Q. Sa tâche consistait à confronter les deux approches: celle de la population locale et celle des techniciens. Il devait aussi particulariser le plan régional par la confection de tranches zonales, de même qu'étudier les projets locaux et régionaux.

Le comité de zone devait idéalement être composé d'autant de représentants des comités locaux que de représentants des cadres et des associations réunis. Aux Îles, les comités locaux ont délégué 39.1% des membres alors que les cadres et les associations déléguèrent respectivement 23.9% et 37.0% des membres. Les représentants des pêcheries, au niveau des cadres et des associations, forment 22% des membres du comité² alors que le mouvement coopératif est représenté par 6% des membres et l'agriculture par 4.3%, comme on peut le voir dans le tableau 2. Il faut noter que ce n'est qu'au niveau de la zone que l'on intégra des représentants du secteur anglophone.

Caractéristiques des membres et participation

Si l'on regarde ce qui est advenu de la représentativité de la main-d'œuvre par profession, en passant du niveau local à celui de la zone, on constate que la sur-représentation des administrateurs et professionnels s'est accentuée.³ La sous-représentation des pêcheurs et des ouvriers s'accroît aussi, tandis que celle des agriculteurs tend à se normaliser⁴.

On ne peut pas inférer de cela que le B.A.E.Q. n'a pas vraiment privilégié la variable population pour « optimaliser l'organisation rationnelle des ressources ».⁵ On constate simplement que la consultation, que nous ne définissons pas pour le moment, a été faite principalement auprès des gens en place.

Cette affirmation est confirmée et pondérée par l'étude du lieu d'origine et de la participation des délégués aux assemblées du comité de zone.⁶ La majorité des délégués viennent des municipalités du centre (69.6%). Ceci est dû au fait que près de 80% des délégués des associations et 90% des délégués des cadres proviennent de cette partie du territoire. À Cap-aux-

¹ Les dix zones homogènes du territoire-pilote ont été définies à partir de trois types de critères: l'infrastructure socio-économique, la démographie et les organisations, et les caractéristiques socio-économiques de la population. Les Îles-de-la-Madeleine forment une zone homogène.

² La pêche occupe 30% de la main-d'œuvre au secteur primaire et 26% au secondaire.

³ Voir tableau 3.

⁴ Dans la mesure où l'on posait vraiment le principe d'une consultation de toutes les couches de la population.

⁵ *Esquisse du plan*, cahier 9. *Les Îles-de-la-Madeleine*, tome I, p. 4.

⁶ Voir tableau 4.

TABLEAU 2

Composition du Comité de zone des Îles-de-la-Madeleine.

CADRES : N=11		ASSOCIATIONS : N=17		COMITÉS LOCAUX : N=17	
— Agriculture.....	1	— Pêcheurs côtiers.....	2	— Bassin.....	2
— Éducation.....	1	— Producteurs indépendants.....	2	— Cap-aux-Meules.....	2
— Hydro-Québec.....	1	— Caisses populaires.....	1	— Étang-du-Nord.....	2
— Justice.....	1	— Cercles agricoles.....	1	— Fatima.....	2
— Pêcheries.....	2	— Chambre de commerce.....	2	— Grande-Entrée.....	2
— Santé.....	1	— Conseil de comté.....	1	— Grosse-Île.....	1
— Travaux publics.....	1	— Coopérative centrale des pêcheurs.....	1	— Havre-Aubert.....	2
— Voirie.....	1	— C.T.M.A.....	1	— Havre-aux-Maisons.....	2
— Télécommunications.....	1	— C.R.E.E.G.I.M.....	3	— Pointe-aux-Loups.....	2
— Transports.....	1	— Syndicat des employés d'usine.....	1		
		— Syndicat des pêcheurs hauturiers.....	2		

TABLEAU 3

Profession des membres du Comité de zone des Îles-de-la-Madeleine, selon le type de délégation, 1965.

PROFESSION	DÉLÉGATION			TOTAL	%	% DANS LES COMITÉS LOCAUX	%	DE LA MAIN- D'ŒUVRE (1961)
	Cadres	Asso- ciations	Comités locaux					
Administrateurs.....	3	10	7	21	46.6	30.8		4.4
Professionnels et techniciens.....	7	1	2	10	21.7	17.9		5.4
Employés de bureau.....	1	—	—	1	2.2	0.9		2.4
Vendeurs.....	—	—	—	—	0.0	0.9		2.8
Services.....	—	—	—	—	0.0	0.0		5.4
Transport et communications.....	—	—	—	—	0.0	1.7		4.8
Bûcherons et mineurs.....	—	—	—	—	0.0	0.9		0.4
Agriculteurs.....	—	1	1	2	4.3	10.2		0.7
Pêcheurs.....	—	4	2	6	13.0	22.2		29.3
Ouvriers et manœuvres.....	—	1	3	4	8.7	11.1		41.2
Mal ou non déclaré.....	—	—	2	2	4.3	3.4		3.1
TOTAL.....	11	17	17	46	100	100		100

Meules, où il y a le plus de cadres, la participation est relativement faible. Mais, si l'on évalue la participation par type de délégation, on constate que ce sont les cadres qui ont le plus participé :

DÉLÉGUÉS	PARTICIPATION
— des comités locaux.....	48.0%
— des associations.....	52.7%
— des cadres.....	53.0%

Cette constatation peut être expliquée par deux facteurs principaux : d'une part, la très faible participation des délégués de Pointe-aux-Loups et Grosse-Île et, d'autre part, les aléas statistiques dus au petit nombre de personnes impliquées.

Activités

On peut distinguer cinq étapes dans les activités du comité de zone, qui se réunit 18 fois en vingt mois. Sa première tâche fut de compiler les tranches locales en avril 1965. Par la suite, le comité fonctionna en sous-comités sectoriels : éducation, pêcheries, agriculture, tourisme, transport et main-d'œuvre. Les rapports en furent discutés en assemblée plénière aux mois d'août et septembre. Ce n'est qu'à la fin de décembre que le comité commença à étudier l'esquisse du plan. Cette confrontation de l'approche des « spécialistes » et de celle des représentants de la population n'alla pas sans poser de problèmes et sans mettre à jour des conflits entre les délégués.

Aussi, à la suggestion du représentant du B.A.E.Q. aux Îles, il fut décidé de réunir les « états généraux » des Îles à la fin de février 1966, comme quatrième étape de travail. Dans un premier moment, il s'agissait de confronter en atelier les approches des sous-comités de la zone à celles de leurs homologues au niveau local. Par la suite, la confrontation se fit entre sous-comités et représentants des organismes des différents secteurs. Cette consultation devait finalement conduire à la rédaction du rapport du Comité de zone sur le plan d'aménagement des Îles.

Le comité de zone amena les leaders des différentes parties des Îles à confronter leurs intérêts et leurs vues sur le développement économique et l'implantation des infra-structures dans leur milieu. À ce point de vue, selon un informateur, il a contribué à faire échec à l'esprit de clocher. De l'avis de certains membres, cette expérience fut extrêmement enrichissante pour les participants et contribua à développer un esprit régional chez les leaders.

TABLEAU 4

Origine locale et participation des délégués au Comité de zone.

LOCALITÉ	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS					PARTICIPATION ¹		
	Cadres	Asso- ciations	Comités locaux	TOTAL ¹		Minimum %	Maximum %	Moyenne %
				N	%			
Grande-Entrée.....	—	—	2	2	—	16.7	16.7	16.7
Grosse-Ile.....	—	—	1	1	—	8.3	8.3	8.3
Pointe-aux-Loups.....	—	1	2	3	—	16.7	58.3	44.4
Est (total).....	0	1	5	6	13.0	—	—	29.2
Havre-aux-Maisons.....	—	4	2	6	—	41.7	66.6	45.6
Cap-aux-Meules.....	9	2	2	13	—	25.0	83.3	45.9
Fatima.....	—	2	2	4	—	33.3	91.6	66.6
Étang-du-Nord.....	1	5	2	9	—	33.3	83.3	60.2
CENTRE (total).....	10	13	8	32	69.6	—	—	53.9
Bassin.....	—	1	2	3	—	33.3	75.0	55.6
Havre-Aubert.....	1	2	2	5	—	41.7	83.3	56.7
Sud (total).....	1	3	4	8	17.4	—	—	56.2
ENSEMBLE.....	11	17	17	46	100	—	—	51.7

¹ Présence moyenne aux réunions d'après le registre des présences, du 17 mars 1965 au 30 mars 1966 (12 réunions). La participation minimum est celle de l'individu qui a été le moins souvent présent aux réunions, tandis que la participation maximum est celle de l'individu qui y assiste le plus souvent. La participation moyenne est celle du groupe des délégués d'une localité.

Mais cette mutation des délégués demeura partielle. En effet, il ne fut jamais possible de discuter rationnellement de deux questions: le traversier et le port de mer. Ces deux questions intimement liées raniment l'esprit de clocher et les querelles entre l'ancien et le nouveau pôle commercial et administratif des Îles.¹ L'opposition entre délégués des différentes parties des Îles et l'incapacité de certains à faire admettre leur point de vue est pour ceux-ci une cause de désintéressement vis-à-vis tout ce qui viendra du B.A.E.Q. On accusa même l'animateur professionnel de prendre parti.

Étant donné l'importance de la partisanerie politique, on pourrait être porté à croire qu'elle a été importante au niveau du comité de zone. Même s'il était composé d'un certain nombre d'organiseurs des partis, il semble qu'on y ait fait abstraction des positions partisans pour considérer « le bien général des Îles »: les prises de positions dépassaient la « petite politique » et illustraient les intérêts économiques locaux.

Peut-on dire que la consultation au niveau de la zone a été une réussite? Nous hésitons beaucoup à répondre affirmativement. L'intérêt suscité par la discussion des problèmes de développement fut plutôt mitigé. Parce qu'il n'y avait pas le quorum de 15 membres (sur 46) une réunion dû être annulée. Ceci peut être lié en grande partie à un problème: la documentation fournie par les spécialistes pour les discussions du comité était souvent, selon le secrétaire, d'un niveau difficilement accessible aux délégués peu instruits. De plus, les gens étaient en général beaucoup plus préoccupés de réalisations immédiates que d'études « qui ne rapportaient rien ». Un autre aspect négatif est lié au type de délégation: il est remarquable de voir une tendance très nette à se faire représenter par un cadre d'organisme plus que par un membre. Ce problème n'est cependant pas lié uniquement au comité de zone.

IV. C.D.T.I.M. ET C.R.D.

Comme nous l'avons vu, les comités locaux et le comité de zone étaient des organismes créés pour élaborer un plan de développement en consultation avec la population du territoire. Les nouvelles structures mises en place au printemps 1967, les Conseils de développement du territoire (C.D.T.)² et le Conseil régional de développement de l'Est du Québec (C.R.D.), le sont pour créer des interlocuteurs valables aux organismes gouvernementaux au niveau des sous-régions et du territoire-pilote en vue de la mise en application du plan de développement.

Le Conseil de développement du territoire des Îles-de-la-Madeleine (C.D.T.I.M.) a été fondé au printemps 1967, en même temps que les

¹ Havre-Aubert et Cap-aux-Meules, respectivement.

² Il y en a quatre dans le territoire-pilote: Grand-Portage, Métis, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

autres Conseils de développement des territoires et un peu avant le C.R.D. Le C.D.T.I.M. et le C.R.D. sont des organismes intimement liés; aussi, toutes les fois que cela sera nécessaire, nous définirons leurs relations.

A) *Rôle et mandat*

Organisme de consultation, le C.D.T.I.M. a pour but de « former et de sensibiliser la population du territoire, en vue de l'associer à la promotion de son bien-être collectif et à la planification économique régionale ». ¹ Il doit, en tant qu'interlocuteur privilégié pour le territoire qu'il représente, être l'intermédiaire entre les organismes de ce territoire et le conseil régional de développement (C.R.D.) qu'il compose avec les trois autres C.D.T. du territoire-pilote.

Comme celui du C.R.D., le mandat du C.D.T.I.M. consiste principalement en cinq tâches: la consultation, l'animation, la représentation, l'information et la coordination.

— Le C.D.T. est un organisme consultatif auprès du C.R.D. Il doit lui acheminer les demandes des organismes membres, à la condition qu'elles ne soient pas en contradiction avec les recommandations du plan, et donner son avis quant aux priorités de réalisation. Le rôle d'interlocuteur auprès des organismes gouvernementaux chargés de la réalisation du plan est réservé au C.R.D.

— L'animation est la contre-partie de la consultation: il faut, d'une part, sensibiliser la population à la réalisation du plan et, d'autre part, recueillir ses réactions.

— L'information est évidemment l'outil premier de l'animation et est partagée avec les organismes gouvernementaux et les média du milieu. Elle doit être conçue de façon à permettre une action rationnelle en fonction de la participation et de la planification.

— La représentation est consultative et, en cela, n'ôte rien aux centres de pouvoirs traditionnels. Elle existe en fonction du dialogue avec les organismes gouvernementaux. De plus, au sens strict, le C.D.T. représente la sous-région au C.R.D., tout comme le C.R.D. pourra représenter la région dans un éventuel conseil de développement du Québec.

— Comme nous pouvons le constater, les tâches du C.D.T. ou du C.R.D. sont très interreliées et ne sont que différentes facettes d'un même rôle consultatif dans le cadre de la réalisation d'un plan.

Nous allons maintenant analyser de façon plus précise la structure, la composition et le fonctionnement du Conseil de développement du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

¹ Tiré du texte de la requête d'incorporation.

B) *Structure et composition du C.D.T.I.M.*

Il s'agit d'un organisme « représentatif » puisque la moitié des délégués à l'assemblée générale est nommée par les élus du territoire (Conseil de comté, 32; Association des Commissions scolaires, 8), et l'autre moitié déléguée par les organismes socio-économiques (associations syndicales, 15; mouvement coopératif, 8; associations patronales et cadres, 17).¹

Les délégués qui forment l'assemblée générale élisent le président et les administrateurs du C.D.T.I.M. On retrouve, chez ceux-ci, le même type de délégation qu'à l'assemblée générale: sept délégués territoriaux, trois délégués du patronat, trois des syndicats et un de la coopération.

Le Conseil d'administration et quinze autres membres² de l'assemblée générale du C.D.T.I.M. forment l'assemblée générale du C.R.D. (avec les délégués des trois autres C.D.T.) Ils s'élisent deux représentants qui, avec le président, font partie du conseil d'administration du C.R.D.

Le président et un de ces deux représentants font aussi partie du comité exécutif du C.R.D. L'exécutif du C.D.T.I.M., formé après l'assemblée générale annuelle, est composé du président et de quatre administrateurs, dont deux sont élus par le conseil d'administration, en plus des deux administrateurs du C.R.D.

C) *Caractéristiques des membres*³

Ayant vu la composition des différents paliers du C.D.T.I.M., il est logique de se demander quelles sont les caractéristiques des gens qui les composent. Dahl, dans son étude de New Haven, part de l'hypothèse qu'il y a « une grande inégalité dans la capacité des différents citoyens d'influencer les décisions ».⁴ Cela amène à se poser la question-titre de son étude: « Qui gouverne ? » C'est à une partie de cette question que nous tenterons de répondre ici.⁵ Il s'agit pour nous de définir les caractéristiques socio-économiques (âge, scolarité, occupation, revenus et lieu de résidence) des membres de l'assemblée générale, des délégués au C.R.D., du conseil d'administration et du comité exécutif du C.D.T.I.M. À cela nous ajouterons d'autres aspects de ce que Dahl définit sous le terme général de « ressources politiques »: la participation aux structures d'animation qui ont

¹ Voir tableaux 5, 6 et 7.

² Sept délégués du territoire, trois du patronat, trois des syndicats et deux de la coopération.

³ Nous remercions Jean-Pierre Desaulniers, étudiant au Département d'anthropologie, qui nous a aidé dans les compilations statistiques qui ont permis de rédiger cette partie. Nous avons recueilli une partie des données et les avons complétées par celles d'Albert Juneau, de l'Office de planification du Québec, que nous remercions aussi.

⁴ R. DAHL, *Who governs?*, New Haven and London, Yale University Press, 1961, p. 3.

⁵ Claude BARITEAU, dans son étude de la crise de la pêche, y répond par un autre biais: l'analyse dynamique d'une décision.

TABLEAU 5

Composition de l'Assemblée générale du C. D. T. I. M. par type de délégation.

DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX		DÉLÉGUÉS SECTORIELS 1							
Conseil de comté	32	Associations des commissions scolaires 2	8	Patronat et organismes socio-économiques	17	Syndicats	15	Secteur coopératif	8
Havre-Aubert	3			Chambre de commerce	5	S.C.F.P. (Hydro-Québec)	2	Épargne	2
Bassin	4			Association des pêcheurs côtiers 3	4	Syndicat des pêcheurs hautiers	5	Production	2
Étang-du-Nord	6			Association des producteurs indépendants	5	C.E.Q.	2	Transport	1
Fatima	6					C.S.N.	2	Consommation	3
Cap-aux-Meules	3					Les Madelinots associés 4	2		
Havre-aux-Maisons	4					Agriculture 5	0		
Grosse-Île	2								
Île-d'Entrée	1								
Grande-Entrée	3								

¹ On peut constater que les totaux n'arrivent pas dans la délégation sectorielle. C'est que l'on n'a nommé que 35 délégués sur un total possible de 40, à l'assemblée générale annuelle de 1968. Cela est peut-être dû au coût de la cotisation annuelle: \$25.00 par délégué sectoriel.

² Un par Commission scolaire locale, plus un.

³ Devenue l'Association des pêcheurs madelinots, en 1969.

⁴ Pas représentés en 1969.

⁵ Trois représentants en 1969.

TABLEAU 6
Composition du C. D. T. I. M.

ORGANISME	DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX	DÉLÉGUÉS SECTORIELS			TOTAL
		Patronat	Syndicats	Coopération	
Assemblée générale.....	40	17	15	8	40
Délégués à l'assemblée générale du C.R.D. ¹	7	3	3	2	8
Conseil d'administration ²	7	3	3	1	7
Comité exécutif	2	—	—	—	2

¹ Ne comprend pas les membres du Conseil d'administration qui en font partie.

² Le président qui peut provenir de la délégation territoriale ou sectorielle en fait partie mais n'est pas inclus au tableau.

TABLEAU 7
Composition du C. R. D.

ORGANISME	TERRITOIRE			
	Grand-Portage	Métis	Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine
Assemblée générale, 304 membres.....	90 + président	90 + président	90 + président	30 + président
Conseil d'administration, 35 membres..... (dont le président du C.R.D. et le président sortant de charge).	10	10	10	3
Comité exécutif ² 9 membres..... (dont le président du C.R.D.)	1 vice-président 1 administrateur	1 vice-président 1 administrateur	1 vice-président 1 administrateur	1 vice-président 1 administrateur

¹ Le président est élu par l'assemblée générale et les administrateurs sont nommés par chaque délégation. Les administrateurs doivent représenter également, si possible, les délégations territoriales et sectorielles.

² Le comité exécutif est élu par le conseil d'administration. Si le vice-président vient de la délégation territoriale, l'administrateur devra être de la délégation sectorielle et vice-versa.

précédé le C.D.T.I.M., l'allégeance politique et la mobilité à l'intérieur du C.D.T.I.M. En terminant, nous verrons de façon plus précise qui sont les membres du conseil d'administration et du comité exécutif en étudiant leur participation aux autres organismes madelinots. Nous pourrions ainsi savoir si l'organisme qui doit se prononcer sur toutes les décisions importantes aux Îles est contrôlé ou non par un groupe.

Nous analyserons chaque variable en tenant compte des paliers de la structure et des années (1967 et 1968). Pour rendre l'analyse plus significative, nous utiliserons des catégories exclusives: par exemple, délégués ne signifiera pas l'ensemble des membres de l'assemblée générale mais seulement ceux qui ne font partie que de l'assemblée générale et ainsi de suite. Nous indiquerons les quelques cas où nous utiliserons des catégories inclusives: administrateurs comprenant les membres de l'exécutif, par exemple.

Pour quelques variables, nous indiquerons ce qui advient en 1969 et, finalement, nous dirons quelques mots du C.D.T.I.M. de 1969.

1° Les variables socio-économiques

a) *Âge.* L'âge ne semble pas, globalement, être une variable très significative. On remarque une assez large dispersion. Les administrateurs ont pour la plupart plus de 40 ans (70% en 1967 et 80% en 1969). Trois membres de l'exécutif sur cinq ont de 50 à 60 ans en 1967. L'exécutif est plus jeune en 1968 mais il n'y a qu'un membre qui a moins de 40 ans.

b) *Niveau d'études complétées.* Pour comprendre ce que peut signifier l'instruction aux Îles, il faut se référer au contexte historique et géographique. Au moment où les membres du C.D.T.I.M. étaient sur les bancs de l'école, le cours le plus avancé donné aux Îles était une spécialisation en commerce, donnée au collège Saint-Pierre. Ce cours était l'apanage d'une classe de privilégiés dont les parents pouvaient payer l'éducation sans avoir les moyens de les faire étudier en dehors des Îles cependant:¹ les autres ne pouvaient que suivre les cours de l'école de canton où l'on ne donnait pas plus que la 8^e ou 9^e année.² La plupart des leaders qui ont fait un cours universitaire sont des professionnels « étrangers » venus s'établir aux Îles.

Il n'est donc pas surprenant de constater que la majorité des membres de l'exécutif, en 1967 et en 1968, ont une spécialisation en commerce (ce sont des diplômés du collège Saint-Pierre de Lavernière) et que grand nombre d'administrateurs ont complété au moins une année du cours secondaire.

¹ Il est très rare que quelqu'un qui ait fait des études supérieures « sur le continent » soit revenu s'établir aux Îles.

² L'école de canton est l'équivalent de l'école de rang. La centralisation des écoles ne se fit qu'au cours des années '50. Le cours secondaire fut organisé pour l'ensemble des Îles au moment de la régionalisation scolaire.

TABLEAU 8

Âge des délégués au C. D. T. I. M.

(en pourcentages)

GROUPE D'ÂGES	FONCTION							
	1967				1968			
	Délégués ^a	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	Délégués	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif
25 - 29 ans		19	10	—	19	13	—	—
30 - 34 ans		—	10	—	2	7	10	—
35 - 39 ans		19	10	—	9	40	10	20
40 - 44 ans		19	20	20	19	—	40	20
45 - 49 ans		12	30	20	23	13	20	20
50 - 54 ans		6	10	40	9	13	10	—
55 - 59 ans		13	—	20	15	7	—	40
60 +		12	10	—	4	7	10	—
TOTAL		100	100	100	100	100	100	100

^a Données insuffisantes.

c) *L'occupation.* Ce qui frappe, au premier abord, c'est le grand nombre d'administrateurs qui sont membres de l'assemblée générale du C.D.T.I.M. (36% en 1967 et 39% en 1968). L'autre groupe le plus représenté dans l'assemblée générale est celui des pêcheurs (19% en 1967 et 22% en 1968). Ces deux groupes sont représentés à peu près également au palier de l'assemblée générale, mais on trouve une proportion du quart de pêcheurs par rapport aux administrateurs chez les délégués au C.R.D. Il n'y a que deux pêcheurs au conseil d'administration et aucun n'est membre de l'exécutif.

Le conseil d'administration est composé d'une très forte majorité d'administrateurs, de professionnels et d'employés de bureau (respectivement 40%, 20% et 10% en 1967 et 30%, 10% et 30% en 1968). Le comité exécutif est composé à 80% d'administrateurs en 1967 et à 100% en 1968.

La même tendance à une sur-représentation des administrateurs, professionnels et techniciens que l'on avait constatée dans les comités locaux et au comité de zone se retrouve donc au fur et à mesure que l'on gravit les paliers du C.D.T.I.M. Cela est dû en grande partie à la structure de celui-ci et à l'utilisation qui en est faite. En effet, si l'on ne considère que l'ensemble de la délégation sectorielle à l'assemblée générale, on cons-

TABLEAU 9

Niveau d'études complétées des délégués au C. D. T. I. M.

(en pourcentages)

NIVEAU D'ÉTUDES	FONCTION							
	1967				1968			
	Délégués ^a	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	Délégués	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif
Primaire	—	12	20	—	43	7	10	20
Secondaire	—	50	40	—	22	53	50	20
Spécialisation en commerce	—	19	20	80	24	20	30	60
Spécialisation en agriculture	—	—	—	—	—	—	—	—
Spécialisation en métier	—	—	—	—	2	7	—	—
Université	—	19	20	20	9	13	10	—
TOTAL	—	100	100	100	100	100	100	100

^a Données insuffisantes.

tate que les délégués de la Chambre de commerce, de l'Association des producteurs indépendants et du mouvement coopératif sont tous des administrateurs. De plus le Syndicat des pêcheurs hauturiers délègue un administrateur, son gérant. Il en résulte que près de la moitié des délégués sectoriels sont des administrateurs.

d) *Revenus.* Les revenus reflètent l'occupation si l'on tient compte du fait qu'ils sont relativement bas aux Îles-de-la-Madeleine. Ainsi 70% des administrateurs en 1967 et 60% en 1968 gagnent plus de \$5,000.00 par année, alors que cette catégorie regroupe tous les membres de l'exécutif.

e) *Lieu de résidence.* Le lieu de résidence est la variable la plus significative de celles que nous présentons. En effet, si l'on exclut la délégation territoriale qui est définie statutairement, on constate que 80% des délégués sectoriels en 1967 et 90% en 1968 viennent des deux îles du centre, Havre-aux-Maisons et Cap-aux-Meules. Deux municipalités ont chacune le tiers des délégués des Îles du centre en 1967: Étang-du-Nord et Havre-aux-Maisons. On trouve la même situation en 1968; il s'agit alors de l'Étang-du-Nord et de Cap-aux-Meules. Les îles habitées par les anglophones n'ont qu'un délégué sectoriel en 1967 et aucun en 1968.

TABLEAU 11

Revenus des administrateurs du C. D. T. I. M.

(en pourcentages)

CLASSE DE REVENU	FONCTION			
	1967		1968	
	Administrateurs	Exécutif	Administrateurs	Exécutif
0 - \$2,999.00	10	—	10	—
\$3,000.00 - \$4,999.00	20	—	30	—
\$5,000.00 - \$5,999.00	60	20	20	80
\$7,000.00 - \$7,999.00	—	20	30	—
\$8,000.00 - +	10	60	10	20
TOTAL	100	100	100	100

On retrouve les mêmes tendances lorsque l'on considère les délégués par palier: 80% des délégués au C.R.D., 70% des administrateurs et 100% des membres de l'exécutif en 1967 et en 1968 proviennent des îles du centre. On peut noter ainsi que les délégués du mouvement coopératif viennent tous des îles du centre et qu'il n'y a aucun membre de l'exécutif qui habite les îles de l'est.

De plus, on retrouve au C.D.T.I.M. les mêmes tendances qu'au comité de zone.

2° La participation

Tous les membres de l'assemblée générale du C.D.T.I.M. étant des élus locaux (maire, échevin ou commissaire d'école),¹ ou des délégués d'associations socio-économiques, ils participent nécessairement à d'autres organismes. Le type de participation est assez difficile à évaluer parce qu'elle peut varier dans ses modalités (membre, membre actif, cadre, etc.) et parce qu'il est difficile d'obtenir des renseignements justes et complets sur un aussi grand nombre de personnes. Aussi nous ne considérerons ici

¹ On ne trouve que quelques cas de délégués territoriaux qui ne sont pas des élus locaux.

TABEAU 12
Lieu de résidence des délégués au Comité de zone du B. A. E. Q. et au C. D. T. I. M.

LOCALITÉ	TYPE DE DÉLÉGATION						FONCTION AU C.D.T.I.M.						Population des Îles (%) (1966)
	Comité de zone du B.A.E.Q.			C.D.T.I.M.			1967			1968			
	Cadres	Associations	Comités locaux	Délégation 1967 territoriale 1968	Délégation sectorielle 1967	Délégation sectorielle 1968	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	
Havre-Aubert	1	2	2	3	2	1	1	1	—	1	1	1	9.0
Bassin	—	1	2	4	4	3	3	—	1	2	—	—	14.3
SUD (TOTAL)	1	3	4	7	6	4	4	1	1	3	1	1	23.3
Étang-du-Nord	1	5	2	6	10	11	3	3	1	4	2	2	19.0
Fatima	—	2	2	6	3	7	2	1	—	3	—	—	20.9
Cap-aux-Meules	9	2	2	3	5	10	—	2	2	1	3	1	7.4
Havre-aux-Maisons	—	4	2	4	9	6	6	1	1	4	2	1	15.5
CENTRE (TOTAL)	10	13	8	19	27	34	11	7	4	12	7	4	62.8
Grosse-Île	—	—	1	2	—	—	—	1	—	—	1	—	3.7
Île d'Entrée	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1.8
Grande-Entrée + Pointe- aux-Loups	—	1	4	3	1	—	—	1	—	—	1	—	8.4
EST (TOTAL)	—	1	5	6	1	—	—	2	—	—	2	—	13.9
Autres 1	—	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	11	17	17	40	34	38	15	10	5	15	10	5	100

1 Nommés par la C.S.R. des îles.

TABLEAU 13

*Participation au comité local
et au comité de zone du B. A. E. Q. des délégués au C. D. T. I. M.*

(en pourcentages)

PARTICIPATION AU B. A. E. Q.	FONCTION AU C.D.T.I.M.								
	1967				1968				1969
	Délégués	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	Délégués	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	Administrateurs
Comité local ^a	—	47	20	80	34	33	20	40	47
Comité de zone ^a	—	47	30	80	28	27	44	60	53

^a Ces catégories ne sont pas exclusives. Un membre a pu faire partie des deux comités ou d'un seul.

que ce que nous jugeons avoir un intérêt immédiat, c'est-à-dire la participation nominale au comité local et au comité de zone, l'allégeance politique et la mobilité à l'intérieur du C.D.T.I.M.

a) *Participation aux comités locaux et aux comités de zone.* Le fait d'avoir participé au comité local et au comité de zone ne semble pas déterminant pour devenir administrateur du C.D.T.I.M., bien que cet argument ait été utilisé pour critiquer certaines nominations de 1967. Seulement 20% des administrateurs ont participé au comité local alors que 30% en 1967, et 44% en 1968 ont participé au comité de zone. Au sein de l'exécutif, en 1967, quatre membres sur cinq ont participé aux deux types de comité. La proportion change en 1968: on ne retrouve plus que 40% des membres qui ont participé au comité local et 60% qui ont participé au comité de zone.

b) *Allégeance politique.* Ce qui est remarquable, en ce qui concerne l'allégeance politique,¹ c'est qu'au niveau des délégués du C.R.D. la proportion des partisans de l'Union nationale par rapport aux libéraux s'est inversée, au profit des unionistes (40% en 1967, 61.5% en 1968). Dans le conseil d'administration, il y a autant d'unionistes que de libéraux tandis qu'à l'exécutif les unionistes ont la majorité en 1967 et les libéraux, en 1968.

¹ Nous entendons par là l'adhésion des gens à un parti politique sans que cela implique nécessairement une participation active à l'organisation.

TABLEAU 14

Allégeance politique des délégués au C. D. T. I. M.

(en pourcentages)

ALLÉGEANCE POLITIQUE	FONCTION AU C.D.T.I.M.							
	1967			1968				1969
	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	Délégués	Délégués au C.R.D.	Administrateurs	Exécutif	Délégués au C.R.D.
Unionistes	40	50	60	56	62	50	40	53
Libéraux	60	50	40	44	38	50	60	47
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Ceci correspond aussi à l'inverse de l'allégeance politique du président, celui-ci étant libéral en 1967 et unioniste en 1968. Si on exclut le président, les libéraux ont donc eu deux gains en 1968, renversant la majorité unioniste de 1967 (libéraux 6, unionistes 8, et un président libéral). Le gain des libéraux en 1968 a été repris par les unionistes en 1969, au conseil d'administration où l'on trouve huit unionistes et sept libéraux. Il faut noter que l'allégeance politique est une question de partisanerie beaucoup plus qu'une question d'idéologie. De plus, il semble que l'allégeance politique perd l'importance qu'elle avait traditionnellement, en grande partie parce que les jeunes ne sont pas politisés comme leurs aînés.

c) *La mobilité à l'intérieur du C.D.T.I.M.* Parler de mobilité à l'intérieur du C.D.T.I.M. de façon globale (entrée et sortie, passage d'un palier à un autre de la structure) serait possible d'un point de vue statistique mais difficilement interprétable: en effet, trop de facteurs peuvent jouer et il serait difficile de cerner les plus significatifs. Aussi étudierons-nous cette mobilité interne à deux paliers seulement: l'assemblée générale et le conseil d'administration (incluant le comité exécutif). Nous prendrons les entrées et les sorties comme indices.

Au niveau de l'assemblée générale, nous devons distinguer les délégations territoriale et sectorielle. Dans la délégation territoriale, on peut remarquer qu'un noyau stable de délégués existe depuis la fondation:

TABLEAU 15

Mobilité des délégués à l'assemblée générale du C. D. T. I. M.

TYPE DE DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION		
	1967 1968 1969	1968 1969	Autres ^a
Délégation territoriale.....	17	22	23
Délégation sectorielle:			
— patronat.....	5	1	24
— syndicalisme.....	7	2	9
— coopération.....	4	3	6
Total sectoriel.....	16	6	39
TOTAL.....	33	28	62

^a Cette catégorie résiduelle comprend les délégués qui n'ont fait partie de l'assemblée générale qu'un an et les trois délégués des secteurs qui en ont fait partie les deux premières années.

il forme 47% de l'assemblée de fondation et 43% des assemblées générales annuelles subséquentes.¹ Une autre caractéristique se dégage: 55% des représentants du territoire nommés en 1968 sont encore en fonction en 1969. Il semble donc qu'après un ajustement, la première année, il y ait une très forte stabilisation de la délégation territoriale.²

Dans la délégation sectorielle, on retrouve aussi un noyau stable qui forme près de la moitié des délégués. Ceci est attribuable à la stabilité de la délégation de certaines associations: près de la moitié de la délégation syndicale est stable durant les trois années (le Syndicat des pêcheurs hauturiers et le S.C.F.P. [Hydro-Québec]), de même que la moitié des représentants du mouvement coopératif. On ne retrouve pas cependant le même phénomène que dans la délégation territoriale en 1968-1969: environ le tiers des représentants des secteurs ne reste qu'une année.

¹ Il n'y avait que trente-six délégués territoriaux au moment de la fondation.

² Il faut noter qu'il n'y a pas de changement de parti au pouvoir au provincial pendant cette période. De nombreux changements s'étaient produits dans les conseils municipaux en janvier 1967, après l'accession de l'Union nationale au pouvoir. En 1968, il n'y eut des changements importants qu'à Cap-aux-Meules et Fatima.

d) *Portrait des administrateurs.* Les mêmes tendances qu'à l'assemblée générale se dégagent au conseil d'administration. En effet, 57% des administrateurs des délégations territoriale et sectorielle y sont les trois années. Quatre administrateurs du territoire ont siégé deux ans au conseil d'administration contre un seul des secteurs.

Pour tenter d'expliquer cette mobilité, nous allons voir qui sont les administrateurs et, lorsque cela sera possible, les raisons de départ. Étant donné que les élections se font par type de délégation (les délégués du territoire choisissent leurs administrateurs, etc.), nous allons observer le même découpage dans notre présentation.

Sept administrateurs sont nommés par la délégation territoriale et il y a neuf municipalités. L'Île d'Entrée n'est jamais représentée. Les anglophones (5% de la population totale) sont représentés par un délégué de Grosse-Île en 1967 et 1968. Celui-ci ayant refusé de se présenter à nouveau en 1969, les deux municipalités anglaises n'ont plus de représentant.

Les trois délégués territoriaux qui sont administrateurs les trois années sont ceux de Havre-Aubert, Bassin et Grande-Entrée. Le délégué de Havre-Aubert possède une agence d'automobile et a été le premier président de la Commission scolaire régionale: il n'occupe aucun poste dans d'autres organismes depuis qu'il a quitté la commission scolaire, en 1964. Celui de Bassin est un commerçant en gros: il n'occupe aucun autre poste de leadership au niveau de la région mais a participé au comité local et au comité de zone. Le représentant de Grande-Entrée s'occupe de l'opération d'un bateau de pêche: il n'a jamais participé aux structures d'animation. Comme on peut le constater, seules les municipalités des extrémités des Îles sont représentées de façon stable au conseil d'administration mais par des leaders qui ont une influence très relative au niveau régional.

Un délégué d'Havre-aux-Maisons a aussi toujours fait partie du conseil d'administration. Il est devenu président du C.D.T.I.M. depuis 1968, après avoir été administrateur en 1967. Gérant de la Coopérative centrale des pêcheurs depuis sa fondation en 1945, directeur de la Fédération des coopératives de production des Maritimes, directeur du Centre social,¹ directeur de la Coopérative de transport maritime et aérien, directeur puis vice-président de la Chambre de commerce des Îles, maire de sa municipalité et préfet de comté depuis quelques années, vice-président des Îles au C.R.E.E.G.I.M., membre du comité local et de zone,² le leadership régional de cette personne n'est pas à établir. On comprend que, par les ressources

¹ Comme nous l'avons vu en parlant du mouvement coopératif, le Centre social était un organisme créé au sein du mouvement coopératif pour promouvoir l'éducation des adultes.

² Il est aussi propagandiste régional du mouvement Lacordaire, membre du Conseil d'administration de l'hôpital, marguillier et propriétaire d'une compagnie d'autobus. Il était le seul représentant des Îles au Comité de consolidation des coopératives.

politiques qu'il possède, il ait été élu par acclamation à deux reprises à la présidence du C.D.T.I.M.

L'administrateur de Havre-aux-Maisons en 1968 est secrétaire de sa municipalité et secrétaire du conseil de comté. Celui qui l'a remplacé en 1969 est délégué de la C.S.R.¹ et secrétaire de la commission scolaire locale de Havre-aux-Maisons.

Sur l'île de Cap-aux-Meules, il y a trois municipalités mais deux représentants en 1967 et 1968. Cap-aux-Meules s'étant assurée un représentant, il ne reste qu'un poste pour les deux autres municipalités. Selon un informateur, il y aurait eu des jeux de coulisse et des tentatives pour arranger les élections. Le délégué de Fatima, un commerçant qui possède des fumoirs à harengs, qui a participé au comité local et au comité de zone et qui s'occupe des loisirs et de la Caisse populaire de sa paroisse en plus d'être échevin, a défait le candidat de l'Étang-du-Nord. Celui-ci, qui est gérant de la Coopérative de transport maritime et aérien, ancien membre du comité de zone et maire de sa municipalité, l'emporta en 1968 et 1969. Le siège vacant laissé par le délégué de Grosse-Île en 1969 permit au leader de Fatima de redevenir administrateur.

Cap-aux-Meules est représentée en 1967 par un médecin. Il ne fut pas réélu en 1968. Son remplaçant est un leader régional connu: gérant de la Coopérative d'électricité des Îles puis gérant de district de l'Hydro-Québec, ancien directeur du Centre social, maire de sa municipalité, secrétaire du comité local et membre du comité de zone, il avait participé activement à l'organisation du congrès de fondation du C.D.T.I.M. Candidat défait à la présidence en 1967, il n'avait pas réussi à se faire nommer administrateur.

Du côté du patronat, la Chambre de commerce a nommé un administrateur différent chaque année: ce fait doit être lié aux changements nombreux dans la délégation, reflets de modification, à l'intérieur du conseil de direction de la Chambre. Le président fondateur du C.D.T.I.M. était un délégué de la Chambre de commerce: originaire du Bas-Saint-Laurent, ce technicien en pêcheries avait d'abord été professeur au collège Saint-Pierre avant d'entrer à l'emploi du Gouvernement. Il a été l'un des fondateurs de la Chambre de commerce des jeunes de Cap-aux-Meules et l'un des promoteurs de la fusion des Chambres en une Chambre de commerce régionale au début des années '60. Membre du comité local et du comité de zone, il fut nommé administrateur représentant les Îles au conseil d'administration du B.A.E.Q. Devant quitter les Îles incessamment, à la demande de son employeur, il ne s'est pas représenté à la présidence en 1968.

L'administrateur de la Chambre de commerce, nommé en 1967, est un marchand de meubles, secrétaire de la Commission scolaire locale de l'Étang-du-Nord; n'ayant participé ni au comité local ni au comité de zone,

¹ C'est le premier et seul délégué de la C.S.R. à être nommé au conseil d'administration du C.D.T.I.M.

TABLEAU 16

Caractéristiques des membres du Conseil d'administration du C. D. T. I. M.

OCCUPATION	LIEU D'ORIGINE	FONCTION AU C.D.T.I.M.		
		1967	1968	1969 1
DÉLÉGATION TERRITORIALE:				
1. Technicien en pêcheries.....	Cap-aux-Meules	Président	Non	Non
2. Gérant.....	Havre-aux-Maisons	Exécutif	Président	Président
DÉLÉGATION SECTORIELLE:				
<i>Patronat :</i>				
3. Contremaître.....	Grande-Entrée	Administrateur	Administrateur	Administrateur
4. Garagiste.....	Havre-Aubert	Administrateur	Exécutif	Exécutif
5. Médecin.....	Cap-aux-Meules	Administrateur	Non	Non
6. Commerçant et producteur.....	Fatima	Administrateur	Non	Administrateur
7. Commerçant en gros.....	Bassin	Exécutif	Exécutif	Exécutif
8. Pêcheur.....	Grosse-Île	Administrateur	Administrateur	Non
9. Gérant.....	Cap-aux-Meules	Non	Exécutif	Exécutif
10. Gérant.....	Étang-du-Nord	Non	Exécutif	Non
11. Secrétaire.....	Havre-aux-Maisons	Non	Administrateur	Non
12. Secrétaire.....	Havre-aux-Maisons	Non	Non	Administrateur
<i>Syndicalisme :</i>				
13. Gérant.....	Cap-aux-Meules	Exécutif	Administrateur	Exécutif
14. Commerçant.....	Étang-du-Nord	Exécutif	Non	Non
15. Pêcheur.....	Étang-du-Nord	Administrateur	Administrateur	Administrateur
16. Directeur d'école.....	Havre-aux-Maisons	Non	Non	Administrateur
17. Constructeur de bateaux.....	Étang-du-Nord	Non	Non	Non
18. Employé de bureau.....	Cap-aux-Meules	Non	Administrateur	Non
19. Administrateur.....	Cap-aux-Meules	Administrateur	Non	Non
20. Employé de bureau.....	Cap-aux-Meules	Administrateur	Administrateur	Administrateur
21. Gérant.....	Havre-aux-Maisons	Administrateur	Administrateur	Non
22. Aumônier.....	Étang-du-Nord	Non	Administrateur	Administrateur
23. Infirmier.....	Cap-aux-Meules	Non	Non	Administrateur
<i>Coopération :</i>				
24. Gérant.....	Étang-du-Nord	Administrateur	Exécutif	Administrateur

1 Nous ne connaissons pas les deux autres membres de l'exécutif.

sa nomination à l'exécutif fut très critiquée. Il a été remplacé en 1968 par le secrétaire de la Chambre de commerce, qui est directeur adjoint du bureau du Service social. Celui-ci, n'étant plus délégué en 1969, fut remplacé au conseil d'administration par un directeur d'école.

Le président de l'Association des pêcheurs côtiers, après avoir été administrateur deux ans, n'a pas été réélu en 1969; cela n'est peut-être pas sans rapport avec le rôle qu'il a joué dans la crise de la pêche l'été précédent; il a été remplacé au conseil d'administration par un constructeur de bateaux de pêche côtière.¹ L'Association des producteurs indépendants a toujours été représentée par le gérant aux Îles d'une compagnie de production de poisson.

Deux syndicats sont représentés par les mêmes personnes depuis trois ans: il s'agit d'une part du gérant du Syndicat des pêcheurs hauturiers, qui a participé au comité de zone et au comité de mise en valeur de la pêche au moment du B.A.E.Q., et, d'autre part, d'un employé de l'Hydro-Québec, ancien secrétaire du Comité de zone et ex-président de la Chambre de commerce des Îles. On semble observer une alternance pour nommer le troisième administrateur de la délégation syndicale: en 1967, il s'agissait d'un représentant de la C.E.Q., un des Madelinots Associés² en 1968, et un de la C.S.N., en 1969.

Les délégués du mouvement coopératif ont toujours nommé le gérant de *L'Idéale Fédérée*³ comme administrateur. Il faut noter que les gérants des deux autres coopératives régionales (la Coopérative centrale des pêcheurs et la Coopérative de transport maritime et aérien) font partie de la délégation territoriale et ont été nommés à ce titre au conseil d'administration; c'est aussi le cas de l'ancien gérant de la Coopérative d'électricité, qui est devenu gérant de district de l'Hydro-Québec depuis la nationalisation.

D) *Les activités du C.D.T.I.M.*

Pour bien comprendre le sens ou l'orientation des activités du C.D.T.I.M., il faut nécessairement distinguer les différents niveaux: assemblée générale, conseil d'administration et comité exécutif. Pour ces deux derniers niveaux, nous préciserons les relations qu'ils ont avec les autres. Nous dirons enfin un mot sur la participation.

a) *L'assemblée générale.* Au cours de la période que nous avons étudiée,⁴ l'assemblée générale s'est réunie à trois reprises. La première réunion

¹ Celui-ci est président du nouveau Syndicat des pêcheurs madelinots.

² Les Madelinots Associés qui n'ont nommé de délégués qu'en 1968 ont été représentés au Conseil d'administration par leur aumônier. Il s'agit du seul représentant du clergé à avoir participé au C.D.T.I.M.

³ *L'Idéale Fédérée* est une centrale d'achat régionale pour les magasins coopératifs.

⁴ De la fondation à la première assemblée générale annuelle.

avait pour but de fonder le C.D.T.I.M., de voter les règlements généraux et d'élire les différents représentants. C'est la seconde réunion qui présente le plus grand intérêt au point de vue du fonctionnement: elle donna l'occasion aux organismes membres de présenter des mémoires au conseil d'administration du C.D.T.I.M. et aux représentants du C.R.D., mémoires où ils établirent les priorités du développement des Îles-de-la-Madeleine.¹ À cette occasion, le président du C.D.T.I.M. et le président du C.R.D., respectivement au début et à la fin de la session, définirent leur façon de concevoir leur organisme respectif: le président du C.R.D. insista sur le fait que les Îles-de-la-Madeleine étaient une partie du territoire-pilote, et, de ce fait, devaient concevoir les priorités du développement par rapport à l'ensemble et jouer un rôle actif au sein du C.R.D.

Des douze rapports soumis à cette assemblée générale se sont dégagés un certain nombre de priorités: port de mer et traversier, compensation des prix pour le poisson, installation portuaire pour la pêche côtière, amélioration des routes, évaluation scientifique, tourisme, agriculture, etc.

La troisième assemblée générale a été la première assemblée générale annuelle. À part les questions de routine (élections, budget, rapport du président, etc.) il y eut un *panel* composé de représentants des Gouvernements et du C.R.D. Les Madelinots eurent tout loisir de poser les questions qui les préoccupaient par rapport à l'exécution du plan. Ils insistèrent pour savoir ce qu'il était advenu des priorités établies à la réunion des 23 et 24 mars, tant au niveau du C.R.D. qu'à celui des Gouvernements. On discuta principalement du port de mer et des problèmes de transport. L'entente fédérale-provinciale pour la réalisation du plan et la programmation annuelle étant alors confidentielles, les délégués des Îles n'obtinrent que des réponses évasives.

Le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a eu comme principales activités de régler les questions de régie interne, d'approuver les procès-verbaux des réunions du comité exécutif, de prendre connaissance des informations envoyées par le C.R.D. et d'étudier et d'acheminer les projets soumis au C.D.T.I.M. La première année d'activité a surtout été une année de rodage au cours de laquelle les administrateurs ont appris ce qu'était leur organisme et son fonctionnement. Une chose est à retenir: le Conseil d'administration a tenu une réunion conjointe avec les directeurs de la Chambre de commerce et le Conseil de comté. Cette réunion a eu pour

¹ Les organismes membres qui ont présenté des mémoires sont les suivants: du territoire, le Conseil de comté, les corporations municipales de Fatima et de Havre-aux-Maisons, la Commission scolaire régionale et la municipalité scolaire de Fatima; du patronat, la Chambre de commerce, l'Association des pêcheurs côtiers, l'Association des producteurs indépendants; des syndicats, le Syndicat des pêcheurs hauturiers; de la coopération, le secteur épargne. Deux organismes non-membres ont aussi présenté des mémoires: il s'agit de l'Hydro-Québec et du Comité des loisirs de Fatima. Il faut remarquer que les autres syndicats et le secteur coopératif n'ont pas présenté de mémoire.

TABLEAU 17

Dates des réunions du C.D.T.I.M.

ANNÉE	MOIS	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS AU C.R.D.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ EXÉCUTIF
1967	Avril	1	—	1	—
	Mai	—	1	1	—
	Juin	—	—	—	1
	Juillet	—	—	1	1
	Août	—	—	—	—
	Septembre	—	—	1	1
	Octobre	—	—	—	1
	Novembre	—	—	1*	—
	Décembre	—	—	—	1
1968	Janvier	—	—	—	—
	Février	—	—	—	—
	Mars	1	—	—	—
	TOTAL	2	1	4	5
1969	Avril	—	—	—	—
	Mai	1	1	1*	—
	Juin	—	—	1	—
	Juillet	—	—	—	—
	Août	—	—	1	—
	Septembre	—	—	—	—
	Octobre	—	—	—	—
	Novembre	—	—	—	—
	Décembre	—	—	—	—
	Janvier	—	—	—	—
	Février	—	—	—	—
	Mars	—	—	—	—
	TOTAL	1	1	3	5**
	Avril	—	—	—	—
	Mai	—	—	—	—
	Juin	1	—	—	—

* Assemblée conjointe.

** Nous ne connaissons pas les dates des réunions du comité exécutif en 1968-69.

but principal d'informer ces organismes sur le but et les activités du C.D.T.I.M. et de discuter de projets de développement.

Il faut noter que seuls les administrateurs reçoivent les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Les organismes et corps publics qui n'ont pas de représentants au conseil d'administration sont donc tenus à l'écart. À ce point de vue, le C.D.T.I.M. ne joue pas complètement le rôle d'information qu'il s'est fixé auprès des organismes qui le composent.

c) *Le Comité exécutif.* Les activités du Comité exécutif ne diffèrent pas sensiblement de celles du Conseil d'administration, à cette différence

près que les réunions de l'exécutif servaient principalement à préparer celles des administrateurs. À l'exécutif, on a étudié les projets soumis par les organismes membres,¹ avant de les soumettre au Conseil d'administration pour les faire approuver. Après cette approbation, les projets étaient acheminés au C.R.D. et aux ministères concernés à Québec. Cette relation directe C.D.T.I.M. - Gouvernement allait à l'encontre des « règles du jeu » établies lors de la création des organismes. Nous aurons à en reparler plus bas.

d) *La participation aux réunions.* Il est remarquable de voir le très fort pourcentage des membres présents à tous les niveaux. Il n'y a qu'une exception: le Comité exécutif n'a eu aucune réunion où tous les membres étaient présents;² les absences y étaient cependant toujours justifiées.

e) *Les activités en 1966-1969.* Toutes les réunions du C.D.T.I.M. qui ont suivi le congrès de 1968 du C.R.D. ont trait à une décision: la revalorisation de la pêche. La réaction des Madelinots fut d'autant plus forte que rien ne concernait les Îles dans la programmation gouvernementale pour la première année de réalisation du plan. Les solutions apportées à la situation de crise de l'été 1968 ont eu pour effet secondaire d'arrêter toute activité au C.D.T.I.M.: le Conseil d'administration ne s'est plus réuni après le mois d'août.

La deuxième assemblée générale annuelle, au début de juin 1969, fut préparée à la hâte pendant les quelques jours qui la précédèrent.³ Au niveau des organismes, on constate trois changements: l'Association des pêcheurs côtiers est remplacée par l'Association des pêcheurs madelinots;⁴ le syndicat des ouvriers d'usine, les Madelinots Associés, n'est plus représenté; le secteur « agriculture » a trois représentants dans le groupe « syndicalisme ».

Si l'on ajoute à cela que l'Association des producteurs indépendants a délégué quatre personnes au lieu de cinq, on comprend pourquoi la délégation sectorielle n'était pas complète. Un événement marque cette assemblée: c'est l'annonce par les représentants du gouvernement fédéral de la construction d'un havre à eau profonde à Cap-aux-Meules et de la mise en service d'un traversier au printemps 1970.

¹ Les projets approuvés par le Conseil d'administration ont été les suivants: la sylviculture, le pavage des routes, la formation d'un comité d'étude sur la pêche côtière (composé de fonctionnaires, de pêcheurs et d'industriels), la recherche de sources d'eau potable pour Havre-Aubert, l'urbanisation, le port de mer, le transport des passagers par bateau entre Montréal et les Îles, l'agriculture et l'élevage à l'Île d'Entrée, la requête pour avoir un CEGEP à Gaspé.

² Deux réunions où il y avait quatre membres sur cinq et deux réunions où il n'y en avait que trois.

³ Le secrétaire, ou la personne qui l'aidait, téléphonait aux organismes membres pour savoir qui ils voulaient déléguer. Aucun organisme, à part le Conseil de comté, n'a payé sa cotisation de l'année précédente.

⁴ Cette nouvelle association a été créée à l'hiver 1969. Elle est un résultat de la crise de la pêche de l'été 1968. Voir à ce sujet l'article de BARITEAU.

E) Structure et fonctionnement du C.D.T.I.M.

a) *Les relations C.D.T.I.M.-C.R.D.* Les relations rapides et fréquentes des Madelinots avec les « gens du continent » sont un phénomène récent qui n'a pas encore changé la mentalité des gens des Îles vis-à-vis les « étrangers ». ¹ En effet, les Madelinots se sentent et se disent différents et négligés des Québécois, qui ne les comprennent pas. De plus, l'habitude de se référer directement à Québec, principalement au député et, par lui, aux hauts-fonctionnaires, n'a pas disparu avec l'élaboration de politiques de développement. Ces deux facteurs influent sur la façon de procéder des Madelinots au C.D.T.I.M. Pour plusieurs, le C.R.D. est un organisme aussi éloigné d'eux que le Gouvernement provincial et un intermédiaire de plus; on reproche au C.R.D. de voir d'abord aux intérêts des gens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, territoires qui ont une représentation majoritaire et dont les délégués détiennent les postes-clefs. « Au C.R.D., on ne comprend pas les gens et les problèmes des Îles, » disent certains.

Conformément à la politique traditionnelle, toutes les demandes faites au cours de la première année d'opération étaient transmises à la fois au C.R.D. et au ministère concerné. Dans le cas de la crise de la pêche à l'été 1968, le règlement s'est finalement négocié directement avec le Ministre responsable, passant par-dessus le C.R.D., le coordonnateur régional et même le sous-ministre.

b) *Le C.D.T.I.M. et les organismes membres.* Peu d'efforts sont faits pour que le C.D.T.I.M. ait des liens efficaces avec les organismes qui le composent. D'une part, comme nous l'avons mentionné plus haut, seuls les administrateurs reçoivent les procès-verbaux des réunions; d'autre part, les administrateurs, une fois nommés, ne semblent plus se considérer comme délégués d'un organisme auquel on doit rendre compte de son mandat mais plutôt comme des individus ayant été choisis pour occuper une fonction et n'ayant pas ou peu de compte à rendre aux « électeurs ». L'assemblée générale du C.D.T.I.M. n'est donc qu'un corps électoral.

Ce n'est qu'à la suite d'une suggestion du C.R.D. que les journées d'études de mars 1968 furent organisées. L'intérêt porté par les organismes à ces journées montre que l'attitude des administrateurs peut être appelée à changer, les organismes membres manifestant le désir de prendre en main le devenir du C.D.T.I.M. ² Les assemblées générales annuelles sont devenues l'occasion de discuter les priorités de développement.

¹ C'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas nés aux Îles. Même après avoir vécu plusieurs années aux Îles, l'étranger ne peut devenir Madelinot.

² C'est peut-être pour cela qu'une dizaine de rencontres entre des administrateurs et des organismes-membres eurent lieu au cours de l'année 1968-1969. Nous ne connaissons pas cependant la nature de ces rencontres ni les interlocuteurs.

c) *Les pouvoirs du C.D.T.I.M.* Regroupant tous les organismes socio-économiques des Îles, le C.D.T.I.M. devient l'organisme de consultation et de pression par excellence. Il peut être un catalyseur des forces régionales autant qu'un centre où devront se liquider les conflits.

Mais le fait d'être composé pour une moitié des élus du territoire¹ en fait un gouvernement régional sans pouvoir. Son rôle est de prendre des décisions concernant le développement des Îles, mais il ne possède aucun moyen de les imposer tant à la communauté politique qu'il représente qu'aux autres instances avec lesquelles il entre en relation.

Cette ambiguïté de rôle, dans les faits, est aussi la faiblesse du C.D.T.I.M. Il devient un organisme de plus, partiellement imposé de l'extérieur, pour faire valoir les points de vue des Madelinots. Ce n'est que son efficacité qui en ferait un organisme dont les Madelinots tiendraient vraiment compte.

V. CONCLUSION

Nous pouvons dégager trois ordres de conclusion de l'analyse que nous venons de faire: elles porteront sur le B.A.E.Q., sur le C.D.T.I.M., et sur le sens qu'ils ont pris par rapport au milieu.

Comme nous l'avons mentionné en introduction, l'idée de planification du développement n'était pas nouvelle aux Îles: quelques leaders s'en étaient préoccupés avant le projet d'une expérience-pilote. Par contre l'esprit dans lequel on devait l'envisager était nouveau: la planification nécessitait un changement de mentalité et la recherche de nouvelles solutions rationnelles aux problèmes traditionnels.

Dans ce contexte, le manque d'intérêt des Madelinots et leur faible participation aux comités locaux et au comité de zone ont eu deux causes principales. Mentionnons d'abord la confrontation entre la « mentalité nouvelle » proposée par le B.A.E.Q. et la mentalité traditionnelle (politique à court terme, réalisations immédiates, etc.). Ce conflit de mentalités s'exprimait non seulement dans une incompréhension des tâches à accomplir mais encore dans la difficulté pour la population d'avoir des relations fonctionnelles avec les spécialistes. Une deuxième cause tient à l'inefficacité des interventions du B.A.E.Q. aux Îles: les comités locaux et le comité de zone avaient une structure floue et leur existence et leur rôle n'ont jamais été conçus d'une façon claire ni par l'ensemble de la population ni même par quelques-uns des membres.

¹ La délégation territoriale est composée en très grande majorité de maires, d'échevins et de commissaires d'école.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'action du B.A.E.Q. n'ait eu aucun effet. L'élaboration du plan a amené la confrontation des intérêts et des vues de ceux qui y ont participé. Cette confrontation n'a cependant donné aucun résultat dans deux cas précis: les leaders régionaux n'ont jamais réussi à discuter et encore moins à s'entendre sur la localisation du port de mer et du traversier. Les idées prônées par le B.A.E.Q. ont quand même « passé ». En effet, pour donner un exemple, on constate au printemps 1968, lors d'une enquête effectuée par le Ministère de la famille et du bien-être social auprès des pêcheurs côtiers, que ceux-ci proposent comme solutions à leurs problèmes celles envisagées par les rédacteurs du plan.¹

Avec la création du C.D.T.I.M. apparaît une structure plus formalisée dont le mandat est différent de celui des comités mis en place par le B.A.E.Q.: il ne s'agit plus d'étudier le milieu et de préparer un plan de développement mais plutôt de donner son avis sur les priorités d'exécution de ce plan. Les intérêts à défendre deviennent immédiats et incitent les leaders du milieu à la participation. Ces leaders sont avantagés par une structure qui favorise les élus locaux et les représentants des organismes prestigieux, et aussi par la mentalité traditionnelle qui prédispose les membres des organismes à se départir de leurs pouvoirs et à choisir leurs cadres pour les représenter.

Deux dominantes se dégagent ainsi de l'étude des caractéristiques socio-économiques des membres des structures d'animation et de consultation. Les administrateurs (entrepreneurs, commerçants, gérants) forment toujours le groupe professionnel le mieux représenté, que ce soit aux comités locaux, au comité de zone ou au C.D.T.I.M. De plus, à mesure que l'on gravit les échelons du C.D.T.I.M., leur importance augmente. Les détenteurs de postes de commande, que ce soit dans le mouvement coopératif ou dans l'entreprise privée, contrôlent donc aussi le C.D.T.I.M., comme ils le faisaient en grande partie aux comités locaux et au comité de zone.

Un autre changement important de cette période est la sécularisation du leadership. Alors que le clergé a joué un rôle déterminant dans la formation et le fonctionnement des coopératives, il est absent des structures d'animation et de consultation. Sa présence aux comités locaux est nominale, il n'a aucun représentant à la zone et ce n'est que l'aumônier d'un syndicat ouvrier qui a été administrateur du C.D.T.I.M. pendant un an.

La deuxième dominante tient au lieu d'origine des délégués. En effet 70% des délégués au comité de zone (90% des délégués des cadres et 92% des associations) proviennent de municipalités du centre des Îles.² Celles-ci sont le lieu de résidence de la très forte majorité des délégués sectoriels

¹ Le secrétaire du C.D.T.I.M. nous disait à l'été 1967, qu'il n'y avait pas 50 Madelinots qui avaient lu le cahier du plan sur les Îles.

² On retrouve 62.8% de la population dans les municipalités de l'Étang-du-Nord, Fatima, Cap-aux-Meules et Havre-aux-Maisons, qui forment le centre des Îles.

à l'assemblée générale du C.D.T.I.M. (80% en 1967 et 89% en 1968). Cette constatation confirme le déplacement du pôle économique et administratif du sud vers le centre.¹ Les parties sud et est des Îles sont devenues marginales et fournissent peu ou pas de leaders régionaux. Les associations sont contrôlées par les leaders des Îles du centre.

En ce qui a trait à la participation, nous avons aussi dégagé deux caractéristiques principales. Au point de vue politique, il semble y avoir une entente tacite entre les partisans des deux factions politiques (libéraux et unionistes) pour nommer chacun environ la moitié des représentants comme délégués au C.R.D., administrateurs et membres de l'exécutif. De fort sympathisants sont membres du conseil d'administration mais aucun organisateur ou «patroneux» n'en fait partie. Il y a donc une forme de contrôle politique du C.D.T.I.M. sans que celui-ci soit politisé comme tel.

La seconde caractéristique est l'existence d'un noyau permanent de délégués à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Le fait d'avoir participé au comité local et au comité de zone ne joue pas dans la nomination ou la permanence des individus qui forment ce noyau. Il n'y a donc pas de réelle continuité entre les organismes mis en place pour préparer le plan et celui qui doit aider à son exécution.

Même si théoriquement le mandat du C.D.T.I.M. était très bien spécifié (organisme de consultation auprès du C.R.D. et d'information et d'animation auprès des organismes membres), il n'en fut pas de même en pratique. En effet, les administrateurs du C.D.T.I.M. n'ont jamais considéré le C.R.D. comme leur unique interlocuteur. Au cours de la première année, avant que la conférence administrative ne soit mise en place, ils communiquaient directement avec les ministères concernés pour promouvoir des projets, en plus de les acheminer au C.R.D. C'est dans la situation de crise telle que décrite par Claude Bariteau que nous voyons encore plus clairement l'équivoque du mandat: pris entre l'exécution de son mandat tel que défini théoriquement et les exigences des pêcheurs pour qu'il devienne un organisme de pression, pris aussi entre les intérêts de l'élite madelinienne qui le compose et ceux des leaders de la base ou près de la base, le C.D.T.I.M. a été paralysé et ne s'en est pas remis. Le manque d'intérêt des organismes des secteurs² et la prise de conscience de leur force par les pêcheurs ont fait mourir, en pratique, un organisme qui n'a pas su se définir un rôle acceptable par tous.

On peut finalement se demander si les structures d'animation et de consultation ont un avenir aux Îles.

Nous avons pu constater un début de coordination entre les différents organismes des Îles pour faire des pressions: mais celle-ci peut venir autant

¹ De Havre-Aubert à Cap-aux-Meules.

² Les organismes des secteurs n'ont pas payé leur cotisation en 1968-1969 et ont délégué moins de représentants à l'assemblée générale annuelle de 1969.

de la constatation que des demandes contradictoires n'apportent aucun résultat que de la nécessité de penser les objectifs à atteindre dans une perspective de développement rationnel. Dans ce contexte, le changement de mentalité des Madelinots résulte plus d'une adaptation à un changement d'attitude des Gouvernements que d'une dynamique interne au milieu.

Le renforcement du contrôle du C.R.D. et le changement de ses structures,¹ annoncés au dernier congrès annuel, risquent maintenant de confirmer la mort du C.D.T.I.M. ou son rejet par une partie de la population. Les prochains mois ² permettront de voir si l'expérience est un échec.

Pierre-A. BÉLANGER

*Département d'anthropologie,
Université de Montréal.*

¹ Le remplacement des C.D.T. par des commissions intermunicipales de développement devrait être réalisé d'ici un an ou deux. Il y en aurait une pour les Îles-de-la-Madeleine.

² Ce texte a été rédigé à l'automne 69.